

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 12 décembre 2024 à 18H45

L'an deux mil vingt-quatre le 12 décembre le conseil municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur PERLUMIERE Philippe, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : Douze

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2024

**Membres en exercice : 12**

**Présents : 11**

**Votants : 12**

PRÉSENTS : M. PERLUMIERE Philippe, Mme BROUX Marie-Pierre, Mme CAPPELLE Carline, M. STEINER Cyril, Mme SIMONNET Florence, Mme YON Sylvie, Mme PERLUMIERE Pauline, M. LAFAYE Jérôme, M. ESCLAFIT Christophe, M. ET-TABTI Omar, M. BOURRAT Guy, lesquels forment la majorité des membres en exercice

Absents excusés : M. LAFAYE Jérémy (pouvoir à Mme PERLUMIERE),

Secrétaire de séance : Mme BROUX Marie-Pierre

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 SEPTEMBRE 2024 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Le Maire, en préambule, fait part du décès de Monsieur Faily Jean-Pierre.

## ORDRE DU JOUR

- Nouveaux statuts du SICTEU
- Contrat CNP
- Tarifs camping
- Tarif salle des fêtes
- Devis maintenance radar pédagogique
- Devis couverture restaurant
- Devis SDE
- Devis photocopieur
- Formation des employés
- Questions diverses

### Nouveaux statuts du SICTEU :

Monsieur le Maire présente les nouveaux statuts du SICTEU. Cela concerne principalement l'élargissement du périmètre avec l'adhésion de six nouvelles communes (Issac, Villablard, Saint-Georges de Monclard, Saint Laurent des Hommes, Saint Michel de Double et Saint-Louis en l'Isle). Cela anticipe l'obligation des communes à regrouper le service d'assainissement collectif soit dans un syndicat soit au sein des communautés de communes. Il définit en outre la représentation des communes au sein du SICTEU.

Le conseil approuve à l'unanimité.

### Contrat CNP :

Monsieur le maire propose de reconduire le contrat auprès de la CNP qui permet d'assurer la commune pour les employés en cas de maladie, longue maladie et accident du travail. Le coût de ce contrat est fonction de la masse salariale (6.19%) et représentait pour 2024, 7800 euros. Le conseil approuve à l'unanimité.

### Tarifs camping 2025 :

Monsieur le Maire présente les tarifs du camping et propose de les faire évoluer : emplacement sans électricité de 3.50 à 4 euros, emplacement avec électricité de 6.50 à 7 euros, campeur adulte de 3.50 à 4 euros et campeur de moins de 7 ans de 1.50 à 2 euros. Le conseil approuve à l'unanimité.

### **Tarif salle des fêtes :**

Monsieur le Maire présente les tarifs de la salle des fêtes. Il propose de les maintenir pour l'année 2025 mais de demander obligatoirement à la location un chèque pour le forfait ménage (30 euros) suite à de nombreux manquements au retour de location.

Le conseil approuve à l'unanimité.

### **Devis maintenance radar pédagogique :**

Deux radars pédagogiques ont été installés de part et d'autre du carrefour de l'école pour attirer l'attention des conducteurs sur leur vitesse et à la présence d'enfants. Ils seront désactivés pendant les périodes de vacances selon les prescriptions de la sécurité routière pour éviter l'habitude. Ils pourront être positionnés en d'autres lieux où la vitesse est excessive. Suite à cette installation, une maintenance est nécessaire. Elle se monte à 450 euros annuels à partir de la deuxième année. Le conseil approuve à l'unanimité.

### **Devis couverture restaurant :**

Monsieur le Maire présente un devis pour la réfection d'une partie de la toiture du restaurant qui se monte à 12 965 euros HT. Il demande l'autorisation au conseil de faire les démarches pour obtenir des subventions pour cette réalisation. Le conseil approuve à l'unanimité.

### **Devis SDE :**

Monsieur le Maire propose le remplacement d'un candélabre par le SDE. Le devis se monte à 1364,31 euros HT. Le conseil approuve à l'unanimité.

### **Devis photocopieur :**

Monsieur le Maire rapporte le fait que le photocopieur acheté en 2018 par la commune n'aura plus sa maintenance pour les années futures. Son achat a permis à la commune de réaliser plus de 35 000 euros d'économie sur la période 2018-2024, par rapport à la location entre 2014-2018. Il propose de reconduire un achat. Des devis ont été proposés pour un appareil identique.

Le conseil approuve le devis moins disant.

### **Formation des employés :**

Monsieur le Maire propose au conseil de permettre à un employé de passer le permis super-lourd. Cela permettra le transport du compacteur avec un camion. Il faudrait une formation de fossoyeur pour que les interventions dans le cimetière puissent se faire.

Le conseil approuve à l'unanimité.

### **Questions diverses**

- Monsieur ALBERT Landry est passé stagiaire depuis le 09/07/2024
- Monsieur le Maire fait part de la demande de la location des salles du bas de la mairie pour une formation qui s'étale sur trois mois. Le conseil autorise Le Maire à signer la convention.
- Un devis pour les toitures du Presbytère est présenté pour faire les demandes de subventions.
- Monsieur le Maire fait part des vols qui ont lieu sur la commune. Par deux fois, les gouttières de l'église en cuivre ont été dérobées. Une première fois sur la partie extérieure, la seconde fois le cadenas du portail a été sectionné pour voler les gouttières sur l'intérieur. Il faut non seulement effectuer le remplacement mais le plafond de la sacristie a été endommagé par des infiltrations liées à ces vols. Au niveau du camping une porte a été fracturée et un cumulus a été dérobé. Ces vols représentent une dépense importante pour la commune.

- Un deuxième lève-chapiteau permettra un travail facilité pour le montage et le démontage du grand chapiteau qui a servi pour toutes les associations 6 fois dans l'année. (ARPI, Comité des Fêtes, La Chasse, Le trail des Fontaines, Sourzac patrimoine). Pour certaines manifestations, les deux chapiteaux sont montés. La société Trigano renouvelle le prix remisé fait lors de l'achat. Le conseil approuve à l'unanimité.
- Un devis de lave-vaisselle est présenté pour envisager son remplacement lors du prochain budget.
- Les maires de Sourzac et Saint-Louis envisagent de restructurer le passage et le parking se situant en bout du cimetière. Un devis de la société COLAS a été demandé par Sourzac, un autre de la société LAURIERE par Saint-Louis. Une décision sera prise en concertation pour l'année prochaine.
- La réception des travaux de la route de Villamblard est faite. La sécurisation est satisfaisante pour tous les riverains.
- Pour l'année prochaine, nous avons reçu la convention avec la SPA dont le montant est de 1.05 € par habitant.
- La CLECT Commission Locale d'Évaluation de Charges Transférées s'est mise en place le mardi 10 décembre. Elle sera chargée d'évaluer le coût des compétences transférées à la communauté de communes. Elles n'ont pas été réévaluées depuis 2014.
- La construction de l'école de Sourzac est en attente de subventions de la part de l'État. Les finances de la communauté doivent être assainies pour en permettre la construction. Le département et la commune ont chacun acté leur participation financière.
- La sécurisation du parking de l'école va être améliorée. Elle visera à interdire le stationnement devant le petit portail. La présence de voitures en mouvement étant dangereuse avec la présence d'enfants.
- Concernant le terrain pour le lotissement, l'expropriation a été prononcée le 2 avril 2024. Le 28 janvier 2025 le juge de l'expropriation déterminera l'indemnisation due au propriétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.